



Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

Rentrée scolaire – 1^{er} septembre 2022

La rentrée scolaire 2022-2023 dans les collèges de l'Isère

La rentrée en chiffres

La modernisation des collèges

Soutien aux équipements sportifs au bénéfice des collégiens

La diversification de l'offre sportive

La restauration scolaire

Le numérique éducatif

L'accompagnement à la maîtrise des usages de l'énergie

La politique jeunesse

La Carte Tattoo Isère

Le transport scolaire et le Pack'Transport

L'évolution de la carte scolaire

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Gestion de la crise COVID-19

La rentrée en chiffres

97 collèges publics et 22 collèges privés

54 000 élèves environ dans les collèges publics (dont près de 1 600 élèves dans 22 SEGPA*, 550 élèves dans 57 ULIS**)

12 000 élèves environ dans les collèges privés

141 millions d'euros pour l'éducation (investissement : 95,2 M€, fonctionnement : 46,1 M€)

13 millions pour le budget annexe de la restauration scolaire

37 500 repas servis chaque jour, avec 38,5 % de produits locaux et 28,5 % de produits biologiques (pour les 68 collèges rattachés à une des 8 cuisines mutualisées départementales)

748 actions éducatives

15 500 ordinateurs, 16 000 tablettes

(*) SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

(**) ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaires

La modernisation des collèges

Le Département poursuit la mise en œuvre du Plan pluriannuel de rénovation-construction des collèges (PPRC) – volet 1, avec un budget dédié de plus de 295 M€ au total.

L'année 2021-2022 aura été marquée par les conséquences de la crise sanitaire avec le décalage de nombreux plannings, mais aussi par les premiers effets de la hausse des matières premières, voire des difficultés d'approvisionnement.

Malgré ces difficultés, **2 opérations ont été livrées en cours d'année scolaire 2021-2022** :

- la restructuration du collège Jacques Prévert d'Heyrieux, achevée en décembre 2021 (17 M€) ;
- la reconstruction du collège Lucie Aubrac de Grenoble, mis en service en janvier 2022 (19,4 M€).

12 opérations de ce premier volet sont encore en cours :

Collège	Commune	Nature travaux	Montant opération TTC	Date prévisionnelle de livraison
Georges Brassens	Pont-Evêque	Réhabilitation	17,5 M€	Toussaint 2022
Le Guillon	Le Pont-de-Beauvoisin	Réhabilitation partielle	4,12 M€	Rentrée 2023
Philippe Cousteau	Tignieu-Jamezieu	Réhabilitation partielle	4,85 M€	Rentrée 2023
François Truffaut	L'Isle-d'Abeau	Reconstruction	18 M€	Février 2024
Simone de Beauvoir	Crolles	Réhabilitation partielle	5,75 M€	Rentrée 2024
Les Pierres Plantes	Montalieu-Vercieu	Réhabilitation partielle	3,812 M€	Rentrée 2024
Les 6 Vallées	Le Bourg-d'Oisans	Réhabilitation	20,4 M€	Rentrée 2024
Chartreuse	Saint-Martin-le-Vinoux	Restructuration	15,1 M€	Rentrée 2024
Edouard Vaillant	Saint-Martin-d'Hères	Réhabilitation	17,35 M€	Rentrée 2024
Les Allinges	Saint-Quentin-Fallavier	Restructuration	11 M€	Rentrée 2025
Charles Munch	Grenoble	Réhabilitation	11,8 M€	Début 2026
Les Mattons	Vizille	Réhabilitation partielle	7,75 M€	Début 2026

En octobre 2021, le Conseil départemental a adopté un 2^{ème} volet du PPRC sur la période 2021-2028, estimé à ce jour à 226 M€, qui concerne 37 établissements :

- lancement de 25 nouvelles opérations ;

- déclenchement de 12 secondes tranches d'opération engagées dans le cadre du PPRC1.

Une première vague d'études de programmation a été engagée en 2022 pour 12 établissements :

Pré Bénit Bourgoin-Jallieu	Robert Doisneau L'Isle-d'Abeau	Claude et Germain Grange Seyssuel
Le Chamandier Gières	Les Buclos Meylan	Condorcet Tullins
Marcel Bouvier Les Abrets-en-Dauphiné	Raymond Guelen Pont-en-Royans	Belledonne Villard-Bonnot
Arc en Ciers Les Avenières-Veyrins-Thuellins	Pierre Dubois Seyssinet-Pariset	La Garenne Voiron

Le Département participe également à hauteur de **15,8 M€ à la restructuration de la cité scolaire de l'Edit à Roussillon**, chantier piloté par la Région, dont les travaux sont en cours.

Enfin, le Département consacre chaque année une enveloppe importante à la **maintenance des 97 collèges et cités scolaires** isérois dont il a la charge (**14 M€ en moyenne par an depuis 2016**).

Le programme important d'investissement dans lequel le Département s'est engagé dans le cadre de sa politique éducative permet de mettre à disposition de la communauté éducative des bâtiments scolaires modernes, sûrs et adaptés aux besoins pédagogiques et à la vie scolaire. Au travers de ses réalisations, le Département souhaite également être acteur dans la lutte contre le réchauffement climatique en allant au-delà de ce qu'impose la réglementation thermique, en favorisant les matériaux biosourcés, en développant les énergies renouvelables. Le confort estival est également une préoccupation : cela passe, par exemple, par le développement de cours « oasis » (végétalisation, désimperméabilisation des sols...).

Soutien aux équipements sportifs au bénéfice des collégiens

Afin de permettre la bonne réalisation des programmes d'éducation physique et sportive des collégiens isérois, ce **sont 1,1 M€ qui sont versés chaque année aux collectivités locales** pour les aider à la construction ou à la rénovation de bâtiments sportifs utilisables par les collégiens.

Par ailleurs, le Département, dans le cadre du savoir-nager et de la modernisation des piscines couvertes, a mis en œuvre en 2016 **un plan piscine de 7 M€** qui a permis d'engager la construction de 7 nouveaux équipements couverts sur l'ensemble du département : Morestel, Pontcharra, Saint-Egrève, Les Abrets-en-Dauphiné, Bourgoin-Jallieu, Moirans, Saint-Romain-en-Gal (commune appartenant à Vienne-Condrieu Agglomération).

Chaque projet est soutenu à hauteur de 1 M€ par le Département et 1 M€ par l'Etat.

En 2020, le Département a déclenché une **phase 2 du plan piscine** destinée à accompagner les réhabilitations partielles pour 3 projets dont les travaux permettront d'allonger la période d'ouverture et de répondre aux besoins locaux. Pour chaque projet, en complément de l'aide de l'Etat d'un montant de 0,2 M€, le Département mobilisera un budget de 0,4 M€.

Enfin, **le Département accompagne le développement de l'escalade**, activité sportive pratiquée en EPS, en construisant une structure artificielle d'escalade (SAE) dans tous les nouveaux gymnases. Dernières réalisations : les gymnases de Morestel et Champier.

Toujours pour favoriser la pratique EPS et le savoir-nager, annuellement c'est 1,7 million d'euros qui est consacré au soutien à la pratique sportive des collégiens (prise en charge des coûts de location des équipements utilisés et/ou coût de transport).

La diversification de l'offre sportive

Dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature, le Département a développé une politique dédiée aux sports de nature avec la mise en place d'activités ouvertes à tous, et œuvre ainsi à une diversification de l'offre sportive en direction des collégiens.

L'Isère compte à ce jour **49 espaces de course d'orientation avec plus de 110 parcours permanents** accessibles aux collégiens et au grand public.

De nouveaux parcours permanents patrimoniaux de course d'orientation sont à l'étude ou en cours de réalisation sur les communes de Château-Bernard, Gresse-en-Vercors, Huez, Oz-en-Oisans, Saint-Siméon-de-Bressieux, Sarcenas (Col de Porte), Vienne, Villard Reculas.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès aux falaises sportives dédiées à la pratique de l'escalade, le Département a décidé depuis 2020 d'en reprendre la gestion et de contractualiser avec les propriétaires privés et publics. Les sites concernés sont inscrits au sein du Schéma départemental des sports de nature et pour un certain nombre utilisés par les collèges dans le cadre de l'EPS ou des activités des associations sportives.

La restauration scolaire

Chaque jour, le Département sert 37 500 repas aux collégiens isérois, mettant en œuvre un budget annuel de 39 M€.

Le maintien de la politique tarifaire unique pour tous les élèves

Depuis la rentrée 2021, **les élèves déjeunant dans les restaurants scolaires des collèges publics isérois bénéficient d'un tarif unique : 2 € par repas**. Cette mesure constitue un effort majeur à destination des familles pour améliorer leur pouvoir d'achat. **Le Département prend ainsi à sa charge 73 % du coût du repas** qui s'élève à 7,42 €. L'économie pour les familles est importante, elle peut aller jusqu'à 274 €/an par enfant (ancien forfait 4 jours), l'avantage étant accru en cas de fratrie.

Cette baisse du tarif du repas est répercutée sur le forfait internat (4 collèges disposent d'un internat) qui diminue de 394 €/an (1 225 €/an au lieu de 1 619 €/an auparavant).

En rendant la restauration scolaire plus accessible, **le Département contribue à améliorer la santé des collégiens et leur éducation au « bien manger »** car le repas pris au collège est parfois le seul repas équilibré et de qualité de la journée. Il s'agit d'un enjeu fort puisque les jeunes adolescents, en pleine croissance, peuvent être concernés par le surpoids et l'obésité. Cette mesure renforce également la continuité pédagogique en renforçant la captivité des élèves pendant la pause méridienne surtout dans les grands centres urbains.

La mise en place de cette tarification unique a engendré une augmentation de la fréquentation de la demi-pension de certains établissements, induisant une charge de travail supplémentaire pour les agents du Département. 7 créations de postes seront proposées lors de la session publique d'octobre 2022 pour accompagner cette évolution.

Cette politique tarifaire qui impacte les budgets des collèges est accompagnée financièrement par le Département auprès des établissements avec une série de mesures concertées avec eux :

- pour les établissements à cuisine autonome = un accompagnement financier à hauteur de 0,89 €/repas et la suppression du reversement à la collectivité (soit un accompagnement total à hauteur de 3 M€ environ) ;
- pour les établissements à cuisine satellite = une baisse du prix de vente du repas par les cuisines mutualisées départementales (CMC) de 3,31 € à 1,40 € (soit une baisse de recettes consentie par le Département à hauteur de 6 millions d'euros environ).

Toujours au titre de la facturation, le Département a acté un dispositif (toujours en vigueur à la rentrée 2022) de gratuité du repas pour les élèves ukrainiens ayant fui leur pays. A ce titre, les remises d'ordre effectuées par les établissements sont intégralement prises en charge par le Département pour un coût estimé de 20 000 € sur une année scolaire.

L'accélération des actions en faveur d'une restauration responsable et de qualité

Corollaire à l'évolution du tarif à 2 €, le Département continue de faire progresser la qualité de l'assiette des collégiens avec l'objectif d'atteindre 100% de produits locaux ou bio d'ici 2028. Il a été explicitement affirmé et partagé avec les établissements que la baisse du prix du repas ne devait pas se faire au détriment de la qualité dans l'assiette, bien au contraire, ni de la quantité.

Le 15 juin 2022, le Département a réuni autour de cet objectif l'ensemble des parties prenantes : élus, directions départementales et territoriales, principaux, adjoints-gestionnaires, chefs de cuisine des établissements à cuisine autonome, ainsi que responsables et chefs de productions de toutes les cuisines mutualisées départementales (CMC). Les producteurs locaux de fruits, légumes, viandes, pain ont été également associés à cette rencontre.

Les agents départementaux des 8 cuisines mutualisées qui desservent 68 collèges depuis Echirolles, Saint-Egrève, L'Isle-d'Abeau, Seyssuel, Chatte, Pont-de-Chéruy, La Tour-du-Pin et Voiron, ainsi que les agents des 22 collèges à cuisine autonome poursuivent chaque jour leurs efforts afin d'assurer un service de grande qualité :

- **une restauration plus sûre**, grâce à une meilleure professionnalisation des équipes et à des équipements performants qui permettent d'améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle des repas (le Département met d'ailleurs en œuvre à compter de 2022 un plan d'accompagnement technique des cuisines des collèges pour renforcer ce point) ;

- **une restauration plus locale**, grâce aux marchés conclus avec les agriculteurs locaux qui fournissent déjà 38,5 % des denrées dont le pain depuis 2020 (100 % isérois, avec des blés cultivés en Isère) représentant 2,3 millions d'euros d'achat local en 2021 pour les CMC ;

- **une restauration plus bio**, qui utilise déjà 28,5 % de produits bio locaux, et notamment des fruits et légumes de saison, fromages, laitages et volailles pour un montant de 1,7 M€ en 2021 ;

- **une restauration qui innove et expérimente**, toujours au profit de plus de local ou de bio, au travers de 2 actions menées en cette rentrée :

- * au sein des CMC de l'agglomération grenobloise (qui desservent 30 collèges), poursuite de la proposition du « parcours élève 100% local ou bio », en vigueur depuis 2021. A travers ce dispositif, chaque jour au moins 1 proposition de chaque composante est locale ou bio. Ainsi, tout élève qui le souhaite peut, par ses choix et grâce à la sensibilisation, se composer un repas 100% local ou bio ;

- * en septembre et octobre 2022, 5 CMC (Echirolles, Saint-Egrève, Voiron, La Tour-du-Pin, Pont-de-Chéruy) s'engagent dans la proposition de repas 100% locaux ou bio. Ainsi, 1 jour par semaine pendant 4 semaines, les repas de 20 000 élèves seront 100% locaux ou bio. Cette action ciblée à grande échelle sera également accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation par les producteurs locaux au sein même des établissements ;

- **une restauration certifiée par Ecocert pour sa qualité** avec le label « restauration collective » accordé à toutes les cuisines mutualisées, ainsi qu'aux cuisines des collèges de Montalieu-Vercieu, Monestier-de-Clermont, Bourgoin-Jallieu (Pré Bénit) et plus récemment Mens et Morestel. Ce label atteste notamment de l'utilisation de produits locaux et bio, du respect de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas et atteste la prise en compte de la gestion environnementale de la cuisine. Le niveau 2 de certification est à ce jour obtenu par 4 cuisines mutualisées (Echirolles, Saint-Egrève, L'Isle-d'Abeau et Voiron) couvrant 52 collèges, ainsi que pour les collèges de Monestier-de-Clermont et de Bourgoin-Jallieu (Pré Bénit). Ce niveau 2 impose notamment une utilisation d'au moins 30 % de produits bio. Le Département vise une certification de l'ensemble de ses CMC d'ici la fin de l'année 2022 et un accompagnement accru des cuisines autonomes sur le chemin de la certification ;

- **une restauration exemplaire** avec la suppression anticipée du plastique prévue par la loi Egalim pour 2025. Depuis la rentrée 2019, est supprimée la vaisselle plastique jetable (utilisée notamment pour la présentation individuelle de certains hors d'œuvre, fromages et desserts). Depuis janvier 2021, les barquettes plastique utilisées par les CMC sont remplacées par des barquettes végétales. Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'un accompagnement auprès des agents des collèges afin de ne pas dégrader leurs conditions de travail.

Le Département, en partenariat avec l'ADEME, poursuit **la lutte contre le gaspillage alimentaire** engagé depuis 2015 dont l'objectif était de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans les collèges de l'Isère, maîtriser l'impact environnemental de la restauration, responsabiliser et éduquer les collégiens en tant que futurs citoyens, valoriser la restauration scolaire. Pour cela, les 870 agents des collèges ont été formés et les 37 500 élèves sensibilisés.

L'évaluation du dispositif montre le succès de cette opération puisque la moyenne gaspillée a chuté en passant de 150 grammes par plateau en 2011 à 73 grammes en 2018. Certains collèges affichent même des « scores » inférieurs à 40 grammes.

Ces actions s'intensifient depuis 2021 par un accompagnement spécifique des agents en vue d'augmenter leur implication et de valoriser leur rôle pédagogique et d'éducation auprès des convives. A ce titre, au cours de l'année scolaire passée, les collèges de l'agglomération grenobloise ont été accompagnés et formés afin de renforcer leurs actions en la matière. Pour l'année scolaire qui s'ouvre, ce sont 5 nouveaux territoires qui seront accompagnés (Bièvre-Valloire, Grésivaudan, Haut-Rhône dauphinois, Vercors et Vals du Dauphiné).

Des supports de communication sur ce thème ont également été élaborés :

- un guide des bonnes pratiques par les agents et pour les agents ;
- un jeu de 7 familles créé par les collégiens et les services civiques du Département.

L'entretien des collèges

Près de 900 agents départementaux travaillent dans les collèges au service des élèves et des personnels de l'Education nationale dans les domaines de l'accueil, la restauration, la maintenance et **l'entretien général des locaux**.

Le nettoyage des locaux représente 70 % de l'activité hebdomadaire des agents des collèges. Ces métiers génèrent des activités physiques, des gestes répétitifs et des ports de charges récurrents.

Au regard de ce contexte, le Département a décidé la mise en place d'un **plan départemental d'amélioration des conditions de travail des agents des collèges pour l'activité de l'entretien des collèges** qui agit sur l'environnement de travail et place l'agent au cœur de l'action.

Cet accompagnement individuel est réalisé dans les collèges afin de prendre en compte la réalité de l'environnement de travail des agents et des prestations d'accompagnement et de formation-action sont prévues.

En parallèle, un travail sera engagé pour améliorer et formaliser l'organisation de la fonction entretien dans chaque collège.

Le déploiement de ce plan a débuté dès octobre 2021 dans 26 collèges accompagnés pour une durée de 4 ans. Il se poursuivra dès cette année avec **l'accompagnement de 39 établissements supplémentaires**.

Les objectifs sont :

- d'améliorer les conditions de travail ;
- d'améliorer la santé et l'efficacité au travail en faveur du maintien dans l'emploi et de la prévention des risques ;
- de professionnaliser durablement les missions et l'activité d'entretien des locaux ;
- de valoriser les professionnels de la propreté dans les collèges isérois.

Fort de l'expérience réussie dans plusieurs collèges du territoire Voironnais-Chartreuse, des ressources importantes, entièrement prises en charge par le Département, sont mobilisées, tant en termes de moyens que de méthode, pour s'assurer que le collège dispose de locaux adaptés à la fonction entretien, réaliser les travaux d'adaptation nécessaires et équiper les équipes en matériel adéquat.

Une fois ces conditions réunies, tous les agents sont formés et accompagnés à la mise en place de la méthode de pré imprégnation. Enfin, pour que ce plan soit pleinement efficace, toute la communauté éducative est sensibilisée aux enjeux de l'entretien et aux conditions de travail des agents.

Le numérique éducatif

Soucieux d'accompagner le développement du numérique dans les collèges, le Département de l'Isère poursuit ses investissements en matière d'équipement, d'infrastructures et de services innovants.

Une politique publique volontariste porteuse d'innovation dans les collèges

Avec un budget 2022 de 5,4 M€, le Département poursuit sa politique volontariste du numérique éducatif, conformément aux enseignements tirés de l'évaluation du Plan numérique pour l'éducation réalisée en 2019-2020 qui a conforté les orientations prises par le Département :

- favoriser la réussite des élèves et la réduction des inégalités, grâce à des équipements adaptés à des pratiques pédagogiques innovantes ;
 - asseoir la citoyenneté numérique dans une société hyper connectée ;
 - poursuivre l'aménagement des collèges en modernisant leurs équipements et leur connectivité.
- Ainsi, les investissements consentis ces dernières années, notamment en matière d'équipements individuels mobiles, ont permis de réduire considérablement la précarité numérique de certains élèves, facilitant de fait, la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire résultant du Covid-19.

Dans ce contexte, l'espace numérique de travail (ENT) a contribué à optimiser les échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative et à développer de nouveaux usages. La situation sanitaire privilégiant les contacts distanciés, le Département a fait le choix de proposer aux collèges isérois la mise à disposition de l'outil de visio intégré à l'ENT afin de fournir une solution sécurisée et centralisée pour tous.

Parallèlement, le Département poursuit les investissements afin de finaliser la modernisation des infrastructures réseaux des collèges en vue d'accompagner le développement des nouvelles pratiques et d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage.

A ce jour, **86 % des collèges disposent d'une couverture Wi-Fi et 93 % d'entre eux sont raccordés au très haut débit, dont 40 % sur le réseau Isère Fibre.** D'ici fin 2023, tous les collèges éligibles à ce réseau seront raccordés.

Au titre de l'innovation, peut également être cité le dispositif « collège de demain ». Ce projet, impulsé par le Département à titre expérimental depuis 2016 prévoit l'aménagement de salles de classe à l'aide de mobilier innovant (vélo-bureau ; mobilier modulable, etc.) ainsi que des équipements numériques et audio-visuel éducatifs (web radio, studio TV, etc.).

L'ambition de ce projet est de mettre en œuvre de nouvelles façons de travailler, d'apprendre et d'appréhender les lieux d'enseignement. Il s'agit plus particulièrement de réinterroger l'organisation spatiale et fonctionnelle des espaces au sein des établissements afin d'accompagner la transformation des pratiques pédagogiques et renforcer l'attractivité de l'école, notamment pour les élèves décrocheurs. **Trois axes sont plus particulièrement mis en œuvre : le décroisement des espaces, la notion de mobilité au sein de la classe et le bien-être des élèves dans l'apprentissage.**

Quatre établissements (Robert Doisneau à L'Isle-d'Abeau, Les Allinges à Saint-Quentin-Fallavier, Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu et Lucie Aubrac à Grenoble) ont pu bénéficier de cette expérimentation innovante. Ce dispositif fait l'objet actuellement d'une évaluation avec des premiers retours positifs, à confirmer et étayer :

- les possibilités pédagogiques sont diversifiées, les pratiques évoluent et le rapport entre élèves et enseignants est transformé ;
- les équipes sont majoritairement convaincues même si cela demande de revoir les méthodes d'enseignement.

L'Education nationale vient de lancer de son côté le dispositif « classe flexible » qui reprend dans les grandes lignes les objectifs de collège de demain. Une concertation Département/ Education nationale sera assurée au cours de l'année scolaire à venir afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des deux dispositifs.

Dernier axe démontrant le volontarisme du Département en matière de numérique éducatif : depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022, les élèves de 3ème des collèges bénéficiant d'un équipement individuel en tablette (15 collèges équipés en 1to1) ont pu racheter leur tablette (30 €) à la fin de leur scolarité en collège. Cette opération a rencontré un franc succès avec 1 500 tablettes rachetées (selon les établissements, le taux de rachat se situe entre 80 et 100 %).

Une politique publique reconnue et encouragée au travers du TNE

Dès cette rentrée, sera mis en œuvre le dispositif « Territoire Numérique Educatif en Isère » pour lequel le Département est chef de file.

Il s'agit d'une stratégie nationale d'accélération « enseignement et numérique », impulsée par l'Etat, via le projet Territoire Numérique Educatif (TNE) et financée par la Banque des territoires.

Une convention signée au printemps organise une expérimentation sur 3 ans **pour mettre en œuvre et favoriser la continuité pédagogique, l'accélération des pratiques numériques et la réduction de la fracture numérique**. Concrètement, en lien étroit avec les services de l'Education nationale, le Département lancera dès cet automne un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui aura pour objectif de sélectionner des projets portés par les communes (pour les écoles maternelles et élémentaires), les collèges et les lycées professionnels aux fins d'attribution d'un plan d'action concerté (PAC), à savoir :

- une dotation financière pour l'acquisition en équipements et ressources (ex : ENT). Ce volet sera financé par le Département à hauteur de 50 % (porté à 70 % pour des porteurs n'ayant jamais bénéficié de plan d'aide d'Etat au titre du numérique éducatif), le reste sera à la charge du porteur de projet [Commune/Département/Région] ;
- un accompagnement à la formation des enseignants et à la parentalité numérique (volet porté par l'Education nationale).

Le soutien financier de 9 M€ sur 3 ans porté par le Département est financé par une enveloppe allouée par la Banque des territoires.

Le projet conçu et porté par le Département s'appuie sur plusieurs spécificités :

- la volonté de favoriser l'équité territoriale en ouvrant le dispositif à l'ensemble des communes iséroises ;
- le souhait d'attribuer des aides au profit d'un réel projet éducatif dans le cadre d'une démarche innovante reposant sur 4 leviers à mobiliser de façon simultanée : équipements numériques, ressources, formation, parentalité numérique (ce n'est pas simplement le financement d'un équipement mais bien d'un PAC incluant un volet éducatif global).

L'accompagnement à la maîtrise des usages de l'énergie

Depuis 2019, le Département travaille avec un panel de 30 collèges pour élaborer un plan de maîtrise des usages de l'énergie, dont l'objectif est de réduire au maximum les consommations inutiles, dans un souci à la fois environnemental et financier. Ce plan a également été concerté dans le cadre du groupe éco-responsabilité de la gouvernance partagée entre le Département et l'Éducation nationale. Ce travail a permis l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement déployé depuis mai 2022 :

- un **guide de bon usage des bâtiments** permettant aux gestionnaires, agents de maintenance, etc. de mieux comprendre les enjeux techniques des postes de consommation du collège (chauffage, ventilation, éclairage), d'identifier les procédures de contrôle et d'agir pour gagner en efficacité.
- un **cahier technique du bâtiment** qui donne aux personnels concernés la possibilité de formaliser et garder en mémoire le bon fonctionnement des installations techniques du bâtiment, ce qui facilite la gestion au quotidien et permet d'assurer la mémoire du bâtiment en cas de changement de personnel.

- **des webinaires** ont été organisés en fin d'année scolaire afin de présenter le fonctionnement de ces documents. Les principaux et adjoints gestionnaires ont également pu poser toutes leurs questions sur le sujet de la "Maîtrise de l'Énergie dans les Collèges".

- pour compléter l'accompagnement des établissements, **des ateliers d'échanges par territoire**, à destination des principaux, gestionnaires et agents de maintenance ont été organisés en toute fin d'année avec pour thème les bonnes pratiques avant la fermeture estivale. Ce type d'interventions thématiques ciblées seront réitérées tout au long de l'année scolaire.

Cette action trouve une résonance particulière en la période actuelle d'inflation des prix de l'énergie.

La politique jeunesse

Le Département a voté en mars 2016 le **plan départemental pour la jeunesse** qui vise à répondre, en proximité, lisiblement, de façon efficiente et en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, aux besoins des 12 à 25 ans.

Une **convention cadre avec les partenaires institutionnels** œuvrant dans le domaine de la jeunesse (dont l'Education nationale) a acté en 2017 l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse coordonnée dans les 13 territoires du Département.

En s'appuyant sur les axes de travail prioritaires définis avec les partenaires territoriaux dans le cadre des Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ), le Département soutient le développement d'actions jeunesse portées par des structures associatives et/ou des collectivités, via les subventions territoriales aux projets jeunesse.

En 2022, le Département déploie, en partenariat avec la CAF, **le nouveau dispositif « coup de Pouce jeunes Isère », qui vise à favoriser l'engagement citoyen des jeunes et à valoriser les projets qu'ils portent.**

Coup de pouce jeunes Isère

Un partenariat développé entre acteurs forts des politiques jeunesse en Isère

Le Département de l'Isère et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère (CAF38) se sont fixés pour objectif de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de valoriser les projets qu'ils portent. Ces objectifs communs s'inscrivent dans la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CAF38 et dans le cadre du Plan jeunesse du Département.

Un des objectifs de l'axe jeunesse du schéma départemental des services aux familles de la CAF vise à « rendre davantage visibles les dispositifs de soutien des projets jeunes et travailler leur articulation ». Dans ce cadre, la CAF et le Département se sont unis pour proposer un appel à projets conjoint, **la bourse « coup de pouce jeunes Isère », qui a pour objectifs de :**

- favoriser l'autonomie des jeunes ;
- accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société ;
- rendre les territoires isérois plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes ;
- proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur les territoires.

La bourse « coup de pouce jeunes Isère » permet d'apporter un soutien financier pour la réalisation de projets individuels ou collectifs portés par des jeunes Isérois âgés de 11 à 25 ans, au bénéfice des jeunes eux-mêmes ou d'un intérêt général.

Elle s'adresse donc directement aux jeunes et constitue un support aux politiques jeunesse menées dans les territoires, en proposant un levier d'action concret pour les acteurs de terrain, dans la mise en œuvre de leurs accompagnements.

Les projets éducatifs du Pass isérois du collégien citoyen (PICC)

Mis en œuvre par le Département depuis 2016, **le Pass isérois du collégien citoyen accompagne des projets, développés par les équipes des collèges, dans les 119 établissements scolaires**

isérois (publics et privés sous contrat avec l'Education nationale), **autour d'objectifs éducatifs partagés**. Ces projets, dans lesquels les 11-15 ans sont acteurs de leurs apprentissages, leur donnent la possibilité d'enrichir et de développer leur conscience citoyenne selon leurs centres d'intérêts : le sport, la culture, l'éco-responsabilité, le numérique... notamment.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les 97 collèges publics et 22 collèges privés ont déposé au moins un dossier. **L'année 2022-2023 est ainsi marquée par un niveau de demande légèrement supérieur à celui de 2021 avec 803 demandes** (710 en 2020 et 771 en 2021). Cette hausse s'explique en partie par la volonté des équipes de relancer les projets après des périodes de restrictions dues au contexte sanitaire.

Cette hausse s'analyse aussi par le fait que les collèges se sont saisis de l'opportunité de présenter un projet supplémentaire en réponse à l'offre PICC « Mon collège innove ». Cette offre a pour objectif de permettre aux équipes de proposer un projet de leur choix, répondant aux besoins des élèves et ne correspondant à aucune autre action PICC.

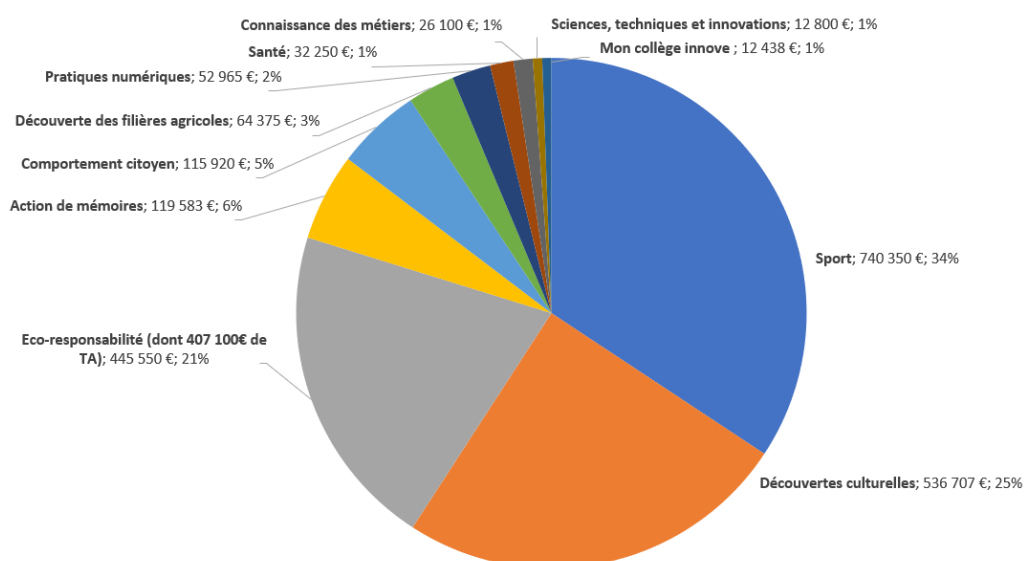
Au niveau financier, pour l'année 2022-2023, les contributions des différentes politiques départementales au budget du PICC sont les suivantes :

Politique Jeunesse	1 387 138 €
Politique Environnement (<i>taxe aménagement</i>)	407 100 €
Politique Sport	185 550 €
Politique Culture	120 000 €
Politique Transition écologique (<i>mission développement durable</i>)	59 250 €

Ce budget de plus de 2,1 M€ financera 748 projets sur l'année scolaire 2022-2023. Les subventions de ces projets sont versées directement aux collèges. Elles couvrent des dépenses de transport, d'intervenant, de billetterie et d'hébergement. Le montant moyen de l'aide PICC est d'environ 20 700 euros pour un collège public et 6 900 euros pour un collège privé. Chacun des 66 000 collégiens isérois bénéficiera d'au moins une action PICC sur l'année scolaire à venir.

A noter : le Département **finance aussi des interventions directes de ses partenaires** à hauteur de 100 000 € (ex. : Filière interprofessionnelle du Bois, Office national des forêts, Conseil en architecture, urbanisme et environnement). Le dispositif encourage ainsi **la réalisation de projets prenant appui sur les acteurs locaux** insufflant une dynamique territoriale de proximité.

Répartition 2022-2023 des crédits alloués aux collèges par thématique PICC



Les internats, outils de prévention pour les jeunes en difficulté

Depuis 2018, le Département soutient la démarche « **L'internat pourquoi pas ?** ». Elle consiste à faire des internats des lieux de prévention et d'écoute pour des jeunes rencontrant des difficultés temporaires. Le but est de les accompagner de manière individuelle dans un contexte ordinaire, hors dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Pour ce faire, le Département finance la mise à disposition de personnel nécessaire au suivi du jeune et sa famille.

Sept établissements scolaires avec internat sont concernés, dont les collèges publics Raymond Guelen à Pont-en-Royans et du Trièves à Mens, le collège privé Saint-Joseph à La Mure.

En complément, et en lien avec la labellisation « Internat d'excellence » du Ministère de l'Education, le Département **finance les projets éducatifs** des collèges publics et privés partenaires à hauteur de 71 500 € pour 2022-2023. Les établissements concernés par ces projets éducatifs sont les collèges publics Raymond Guelen à Pont-en-Royans, des Six Vallées à Bourg-d'Oisans et du Trièves à Mens et le collège privé Saint-Joseph à La Mure.

La Carte Tattoo Isère

A compter de la rentrée scolaire 2022, **le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, lance un nouveau dispositif : la carte Tattoo Isère**. C'est la nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisirs pour les collégiens, qui remplace le Pack'Loisirs. **Plus simple, plus rapide et gratuite**, elle donne accès à des réductions sur l'adhésion à l'année à des activités sportives, culturelles ou artistiques, à des achats en librairie et à des bons plans.

Les grandes évolutions du dispositif

Ce dispositif modifie de manière significative l'ancien dispositif Pack'Loisirs :

- **la carte Tattoo Isère est gratuite** pour les 66 000 collégiens isérois du public et du privé (contre 8 € pour le Pack'Loisirs) ;
 - la carte Tattoo Isère, c'est **une seule carte pour toute la scolarité au collège** : plus besoin de commander un chéquier tous les ans ;
 - une cagnotte de 60 € financée par le Département pour les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques (fin des deux chèques de 15 euros) ;
 - un bonus culture de 45 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 € ;
 - 10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (avant c'était 8 euros)
- soit jusqu'à 105 € d'avantages au total.**

La carte Tattoo Isère est un outil de paiement avec une application sécurisée pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés. Des bons plans seront proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (offres spéciales, réduction, gratuité).

La Carte Tattoo Isère pour les collégiens

Les familles peuvent s'inscrire à Tattoo Isère depuis le 1^{er} juin 2022 sur www.isere.fr

Plus de 25 000 collégiens se sont inscrits au dispositif au cours des 6 premières semaines. Cette semaine, plus de 32 000 collégiens avaient enregistré leur demande.

Pour les demandes complètes faites avant le 15 août, la carte est distribuée dans les boîtes aux lettres depuis le 24 août (sinon compter 2 à 3 semaines pour la recevoir à compter de la demande). Le code d'activation de la cagnotte est envoyé séparément sur l'adresse mail du parent ayant fait la souscription.

Cette demande de carte est à faire seulement la 1^{ère} année, si l'enfant est encore au collège les années suivantes, sa carte sera créditée automatiquement, une fois que le Département aura vérifié la scolarité du jeune (dernière quinzaine d'août).

Enfin, la carte est accessible en version dématérialisée sur l'application Tattoo Isère.

Où et comment utiliser sa carte Tattoo Isère ?

Les collégiens peuvent utiliser leur carte Tattoo Isère exclusivement chez les structures partenaires et pour les dépenses éligibles au dispositif : activités sportives, culturelles ou artistiques annuelles et dépenses de librairie dans la limite de 10 €/an.

Pour devenir partenaire, les associations et autres structures peuvent effectuer leur inscription en ligne depuis le site www.isere.fr

Les partenaires, une fois le compte validé par le Département peuvent :

- réaliser les transactions depuis leur espace partenaire ou l'application Smart TPE Tattoo Isère ;
- proposer des bons plans aux collégiens (avantages, réductions...).

Et si vous ne trouvez pas l'information qui vous intéresse sur le site www.isere.fr, contactez la hotline Tattoo Isère par téléphone :

Pour les parents d'un enfant collégien au 04 80 80 66 25 (lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h (hors jour férié)).

Pour un partenaire au 04 80 80 69 76 (lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h (hors jour férié)).

Chiffres clés (au 29/08/2022)

- 32 096 collégiens inscrits dont 32 193 demandes validées
- 1 351 partenaires
- 7 476 collégiens ayant un QF inférieur à 800 € bénéficiant de la bonification CAF

Le transport scolaire et le Pack'Transport

Depuis la rentrée 2021, la Région a repris la gestion directe du transport scolaire en créant une antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Isère. La nouvelle marque « **Cars Région** » voyait le jour.

Pour la rentrée 2022, la Région s'est une dernière fois appuyée sur le savoir-faire du Département et son dispositif Pack'Transport afin d'organiser l'inscription au transport des élèves isérois relevant de son périmètre. Cela garantit aux familles le maintien d'un service performant et de qualité et ainsi leur assurer une rentrée sereine pour septembre 2022.

Dans le cadre des négociations relatives au transfert de compétence dans le cadre de la loi NOTRe, le Département a défendu auprès de la Région **le maintien de la gratuité pour les élèves relevant de sa compétence, qu'il avait instaurée en 2015**. Ainsi, l'accès simplifié à leur établissement reste garanti pour tous les enfants et les familles ne voient pas leur pouvoir d'achat baisser d'autant.

Cette gratuité ne dispense pas les élèves d'être en possession d'un titre de transport valide. Celui-ci garantit la sécurité à bord des véhicules et permet en outre d'optimiser l'exploitation du réseau.

Les inscriptions se sont ouvertes le 1^{er} juin et jusqu'au 15 juillet. Les nouveaux arrivants ou les élèves qui changent de situation en cours d'année pourront encore faire leur demande jusqu'au 31 mars 2023 sur le site www.isere.fr (services en ligne ou formulaire à imprimer puis à retourner par voie postale).

Pour tous les élèves qui ont réalisé leur inscription dans les délais, les cartes Oûra et titres de transport sont disponibles à compter du 1^{er} septembre. Pour activer son titre, l'élève n'a qu'à valider sa carte à sa première montée dans le bus. L'abonnement délivré aux élèves concerne les zones tarifaires du réseau « Cars Région » en Isère de leur trajet domicile-établissement. Il permet de voyager sans limitation du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, y compris les week-ends, vacances et jours fériés. Il permet également d'emprunter les réseaux urbains inclus dans ce périmètre.

En cas de nécessité, des abonnements donnant accès au réseau ferré SNCF ou aux lignes « Cars Région » sur d'autres départements sont mis à disposition des demandeurs.

Pour cette rentrée, 6 400 nouvelles cartes Oûra et 41 000 Pass annuels du réseau « Cars Région » de l'Isère ont été délivrés. 2 400 élèves empruntant les lignes du réseau cars Région hors-Isère ou le réseau TER/SNCF ont également bénéficié d'un titre de transport gratuit, fourni par la Région.

En matière de contrôles à bord, une période de tolérance de 15 jours débutera à compter de la rentrée scolaire pour permettre la mise à jour progressive des cartes Oûra!

Pour la prochaine rentrée 2023, la Région proposera un dispositif d'inscription harmonisé à l'échelle régionale et le Département se retirera définitivement de la gestion du transport scolaire.

La prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TSEH) reste une compétence exercée par le Département qui propose différents types d'aide afin de faciliter le parcours scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap en leur donnant toutes les chances de s'insérer dans la société par une éducation adaptée :

- remboursement des frais de transport en commun dans l'objectif de favoriser l'inclusion et l'acquisition de l'autonomie des élèves chaque fois que cela est possible ;
- remboursement des frais kilométriques permettant aux familles de transporter leur enfant suivant leur emploi du temps spécifique et donc de réduire les temps d'attente et de trajets ;
- transport adapté groupé si aucun des 2 autres types d'aide ne peut être mobilisé par la famille.

Toutes les informations utiles à l'inscription des familles sont disponibles sur le site www.isere.fr (rubrique aides-subventions / personnes handicapées).

La nouveauté de cette année scolaire 2022-2023 est l'ouverture d'un service en ligne permettant aux familles d'effectuer leur démarche depuis la plateforme Isère Connect. Ouvert le 18 mai 2022, ce service a permis à 36 % des 1 400 demandes instruites par les services d'être faites en ligne. Un sondage sera adressé après la rentrée scolaire à tous les bénéficiaires du service TSEH afin de dresser un bilan de cette première rentrée avec inscription en ligne et d'étudier les ajustements nécessaires.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le transport adapté groupé est resté le type d'aide majoritairement sollicité par les familles, ce qui a représenté la mobilisation de 160 transporteurs pour effectuer les trajets scolaires d'environ 1 550 élèves *via* plus de 620 circuits, pour un budget de plus de 10 M€. Plus de 340 bourses ont été versées pour un budget de plus de 270 000 €.

L'évolution de la carte scolaire

En Isère, la capacité globale des collèges est supérieure de 6 000 places au nombre d'élèves, soit l'équivalent de 10 collèges vides. La situation varie selon les secteurs géographiques : l'agglomération grenobloise est par exemple en surcapacité (l'équivalent de 4 collèges vides) alors que certaines zones du centre/nord Isère sont plus en tension. Dans un même secteur géographique, elle varie aussi entre établissements.

Globalement la surcapacité est durable : en 2027 elle devrait encore atteindre 5 000 places dont 2 500 sur l'agglomération grenobloise, ce qui justifie une grande prudence dans la création de places supplémentaires et un travail prioritaire sur l'ajustement de la carte scolaire des collèges.

Le Département s'est donc fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés ;
- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs ;
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Les collèges sont dotés d'équipements de qualité, gymnases et plateaux sportifs, amphithéâtres, salles de musique, salles banalisées, etc.

Le Département a souhaité faire des collèges isérois des lieux plus ouverts à la vie culturelle et citoyenne locale en proposant la mise à disposition de ces équipements en dehors du temps scolaire aux communes et associations locales, etc.

Un service numérique de mise à disposition des locaux de collèges hors temps scolaire a été développé en 2020. Inspiré des plateformes mondialement connues de l'économie collaborative, « **La salle sur demande** » permet à des acteurs locaux de réserver des salles mises à disposition hors temps scolaire par les collèges tout en simplifiant les procédures administratives telles que le conventionnement et le paiement. Les accès aux locaux sont également modernisés et simplifiés grâce à des contrôles d'accès performants.

Testée par un panel d'utilisateurs durant l'été 2020, « la salle sur demande » est expérimentée depuis début 2022 par quelques collèges. Le dispositif va passer dans une nouvelle phase à compter de la rentrée avec un déploiement progressif auprès de l'ensemble des établissements. Des formations et actions de sensibilisations ont eu lieu à ce titre en fin d'année scolaire dernière.

« La salle sur demande » est reconnue au plan national puisque le projet fait l'objet d'un financement (à hauteur de 700 000 €) et d'un accompagnement technique sur 2 ans par l'incubateur numérique des territoires porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires. Cet accompagnement vise à renforcer le développement de l'outil afin de pouvoir le mettre à disposition d'autres collectivités.

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Des personnels pour les collèges accompagnés, formés et associés à l'élaboration de projets ou aux réflexions transversales internes

Près de 900 agents rattachés aux 13 services éducation des directions territoriales œuvrent quotidiennement au service des collégiens en assurant les missions de l'entretien, de la restauration, de la maintenance et de l'accueil. Ils évoluent dans les collèges, les 8 cuisines mutualisées du Département ou dans des équipes mobiles constituées à l'échelle des territoires.

Ces agents bénéficient chaque année de 6 jours de formation : **des formations dites « obligatoires »** et nécessaires à l'exercice de leurs fonctions (manutention d'engins, habilitation électrique, travaux en hauteur, sécurité incendie, remise en température en restauration, etc.), **des formations relatives à la stratégie départementale et l'évolution des métiers** (sauveteurs secouristes du travail SST, prévention et secours civiques PSC1, bonnes pratiques en hygiène alimentaire BPH, gestion des conflits et agressivité à l'accueil, outils bureautique, lutte contre le gaspillage alimentaire, accompagnement des agents à la pré-imprégnation).

Parmi les formations proposées, les « Itinérantes » sont des temps forts conçus par et pour les agents des collèges à travers une démarche participative consolidée et incarnée par l'animation d'un comité de pilotage associant 50 % d'agents des collèges.

De 2018 à 2021, un premier cycle de rencontres annuelles (annulées en 2020 du fait du contexte Covid) a répondu avec succès à l'intention exprimée par le Département de « **Valoriser le rôle des agents des collèges et construire, ensemble, leur place dans un environnement pluriel, au sein de la collectivité, en interface avec l'Education nationale et dans les établissements** ».

Conçues de manière conviviale, ces journées « itinérantes » répondent à plusieurs objectifs : favoriser la cohésion d'équipe à travers des activités culturelles, sportives ou de bien-être, mais aussi soutenir le management opérationnel des services éducation des territoires en valorisant les talents et les métiers des agents, et en partageant les enjeux professionnels des différentes missions des agents.

Lors des journées « **Itinérantes** » des 8, 11 et 12 juillet 2022, la mise en place d'ateliers « **Du concret dans nos métiers** » a répondu à cet objectif professionnalisant qui vise le partage d'expériences et le recueil des besoins des agents, tout en mettant en lumière les actions phares liées à l'amélioration de leurs conditions de travail :

- évolution de la restauration scolaire ;
- prendre soin de sa santé au travail ;
- enjeux de la sécurité et des équipements de protections individuels ;
- déploiement de la stratégie d'amélioration de la fonction entretien ;
- informations sur les questions RH que se posent les agents tout au long de leur carrière.

Le contenu des 3 journées a également fait le lien avec la bande dessinée réalisée en 2021 : « *Dans l'ombre et la lumière. Au collège, le quotidien ordinaire d'agents extraordinaires* », conçue à partir de témoignages et d'anecdotes vécues par les agents et qui illustre avec humanité leur rôle auprès des collégiens en tant que membres à part entière de la communauté éducative du collège.

Cette démarche a inspiré des actions pédagogiques portées par certains collèges comme celui de Crémieu (Haut Rhône dauphinois) où les élèves ont réalisé un court métrage autour du métier des agents, vidéo projetée pendant les « Itinérantes » 2022 pour impulser l'envie et l'idée de développer ce type d'action dans d'autres collèges.

Dans cette optique, le nouveau cycle (4 ans) des « itinérantes » a vocation à consolider cette dynamique, avec une nouvelle intention : « **Soutenir des agents responsables, porteurs de valeurs et acteurs de leur métier** ».

L'organisation des futures journées prévoit l'association progressive de personnels encadrants de l'Education nationale afin de répondre aux enjeux du « management partagé » qui s'incarne déjà au quotidien dans les relations entre les agents des collèges, les cadres hiérarchiques des services éducation des directions territoriales du Département, et les cadres fonctionnels œuvrant dans les collèges (Principaux et adjoints gestionnaires).

Par ailleurs, les agents sont régulièrement associés aux instances de travail dans lesquelles le Département et l'Education nationale coconstruisent les actions répondant aux enjeux de l'éducation : suppression du plastique dans les cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire, évolution des techniques d'entretien, conception des référentiels, etc.

Enfin, la sensibilisation à la prévention des risques musculosquelettiques par l'organisation dans le cadre de leur travail de séances de « sport-santé » intégrant des échauffements et des étirements reste également une orientation importante dans la politique RH du Département, avec de plus en plus d'équipes d'agents engagés dans cette dynamique tout au long de l'année scolaire.

Une politique éducation engagée en partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique et les chantiers éducatifs

Afin de contribuer à la continuité de service au sein des collèges, le Département de l'Isère fait le choix de compléter son dispositif interne de remplacement des agents par la mobilisation de prestations confiées à des structures et associations intermédiaires iséroises (structures d'insertion par l'activité économique), en lien avec la politique d'insertion des allocataires du RSA. En 2021, 710 personnes en insertion ont travaillé au sein des collèges (pour un montant de 2,36 M€).

Certains travaux de maintenance des bâtiments des collèges sont assurés par des chantiers éducatifs permettant à des jeunes en décrochage d'accéder à une première expérience professionnelle.

Des achats mutualisés pour plus de qualité et un coût moindre

Le Département pilote un groupement d'achats permettant aux collèges d'accéder à des services et des fournitures nécessaires à leur fonctionnement tels que denrées alimentaires, produits d'entretien, photocopieurs, matériels divers, maintenances des équipements, etc. 87 collèges utilisent ces marchés qui permettent par le regroupement des achats d'obtenir des prix compétitifs et une qualité supérieure.

Afin de renforcer cette politique achat et compte-tenu des besoins à venir tant en matière de denrées (objectif alimentation 100% locale ou bio) qu'en matière de numérique éducatif (TNE), le Département entend mettre en œuvre, à compter de 2023, une centrale d'achat départementale. Cet outil d'achat mutualisé ouvert aux collèges, aux communes et à toute autre structure intéressée (MECS, EHPAD, etc.) vise à :

- faciliter et fluidifier la politique d'achat du Département et de ses partenaires intéressés
- massifier l'achat public en vue d'une maîtrise des coûts
- renforcer les processus à même de sécuriser l'exécution des prestations pour tous
- coordonner au mieux le besoin et l'offre disponible

Dans cet objectif et à titre expérimental et transitoire, les marchés départementaux de denrées alimentaires inscrits au groupement d'achats sont ouverts aux communes qui ne peuvent plus bénéficier du groupement précédemment piloté par l'Education Nationale (ex groupement du lycée Louise Michel). Dès cette rentrée sont adhérentes les communes de Voiron, Echirolles et Saint-Martin d'Hères.

141 millions d'euros pour l'éducation en 2022

Investissement : 95,2 M€ (travaux et équipements)

Fonctionnement : 46,1 M€ (dotations, restauration, accompagnement éducatif)

Parmi les principales dépenses :

68,7 millions d'euros pour la modernisation des collèges ;

4,5 millions d'euros pour l'équipement informatique et mobilier des collèges, ainsi que les équipements de restauration scolaire ;

11,1 millions d'euros de dotation de fonctionnement des 97 collèges ;

2 millions d'euros pour la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves ;

9,2 millions d'euros pour participer au fonctionnement et à l'investissement des collèges

Gestion de la crise COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire, le principe de continuité du service public de l'éducation est au cœur des priorités du Département. Celui-ci c'est fortement mobilisé, en lien étroit avec l'Education nationale, pour garantir aux collégiens et personnels un accueil sûr ainsi qu'un accès à la restauration scolaire dans les meilleures conditions.

Cet engagement au service des collégiens se traduit par une adaptation permanente des moyens et de l'organisation : ajustement de l'offre alimentaire, du fonctionnement de la demi-pension et des CMC ; nettoyage et désinfection renforcés pour un coût total de 2,4 M € en 2021 ; financement de 6 capteurs de CO2 pour tout établissement le souhaitant pour une enveloppe globale de 115 000 €. A ce jour, 52 collèges en sont équipés.

La déclinaison des différents protocoles sanitaires de l'Education nationale fait l'objet d'une concertation étroite et permanente avec les représentants des collèges et les services académiques, condition de réussite de leur bonne mise en œuvre.

L'Education nationale a mis en place un nouveau protocole sanitaire pour 2022/2023 qui conserve le principe de graduation des mesures en fonction du contexte sanitaire, mais dispose désormais d'un socle général et de 3 niveaux.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, c'est le niveau socle qui est retenu pour la rentrée scolaire. Celui-ci recommande des mesures d'ordre général, moins contraignantes que certaines dispositions prévues par l'ancien protocole (niveau 2 applicable quasiment toute l'année scolaire 2021/2022), qui équivaut presque à un retour à la normale.